

MAIRIE D'IRANCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PODOR, Maire.

PRESENTS : M. PODOR Stephan, Maire, M CROS Patrick, premier adjoint, M RICHOUX Gabin, MME CELIS Elisabeth, M FERRARI Christophe, M GAUTHIER Bernard, MME CHARVET Tessa, M HENNEQUIN Patrice, M MESLIN Robert, Conseillers Municipaux.

ABSENTS NON EXCUSES : M BIENVENU Baptiste, MME CHARONNAT Chantal

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CELIS Elisabeth

1°) Ouverture de la séance :

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 11 février 2020.

2°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR HET-TICH, RECEVEUR, POUR LA COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève : en Dépenses à 248 293.51 €
en Recettes à 266 739.40 €

La Section d'Investissement s'élève : en Dépenses à 66 047.25 €
en Recettes à 94 486.51 €

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2019 dégage

* un excédent de Fonctionnement de 121 287.99 € y compris l'excédent reporté 2018 de 102 842.10 €

* un excédent d'Investissement de 431 792.75 € y compris l'excédent reporté de 2018 de 403 353.49 € et des RAR DEPENSES de 120 000.00 €

4°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR HETTICH, RECEVEUR, POUR LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève : en Dépenses à 29 819.86 €
en Recettes à 24 331.94 €

La Section d'Investissement s'élève : en Dépenses à 30 718.65 €
en Recettes à 22 910.69 €

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2019 dégage

* un excédent de Fonctionnement de 29 728.11 € y compris l'excédent reporté 2018 de 35 216.03 €

* un excédent d'Investissement de 5 436.29 € y compris l'excédent reporté de 2018 de 13 244.25 €

6°) AUTORISATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

En application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et afin de faire face aux dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif, Mme CELIS propose d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette à savoir :

Chapitre 204 : subvention d'équipement versée = 10 000.00 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles = 35 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget de la commune, à hauteur de 25 % maximum du budget d'investissement 2019, hors remboursement de la dette.

7°) DEVIS DE PLOMBERIE 2 RUE DE L'EGLISE (ANCIENNE POSTE)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait établir deux devis afin de procéder à la remise en route de la chaudière au 2 Rue de l'Eglise ainsi que le changement de 5 radiateurs à l'étage.

Les deux entreprises ont répondu :

La société RENARD propose un devis pour 3934.00 € HT et la société XAVENTREPRISE propose un devis à 2 490.78 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société XAVENTREPRISE pour 2 490.78 € HT.

8°) DEMANDE DE SUBVENTION FSE COLLEGE LEROI-GOURAN

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Foyer Socio-éducatif du Collège LEROI GOURAN, dans un courrier en date du 4 février 2020, a fait une demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de verser pour 2020, la somme de 300,00 € au Foyer Socio-éducatif du Collège LEROI GOURAN
- de dire que les dépenses seront inscrites au budget 2020